



# Zoom

sur la  
Corrèze

## SOMMAIRE

<b>Edito</b>	<b>P 1</b>
<b>Actualités</b>	<b>P 2</b>
- Assemblée Générale APF à Metz	
- Mouvement « Ni pauvre Ni soumis »	
<b>Le Conseil Départemental</b>	<b>P 3</b>
- Assemblée Départementale	
<b>En direct du SAVS</b>	<b>P 4</b>
<b>Accessibilité</b>	<b>P 5</b>
- Opération Accéder7exister	
<b>Vie Associative</b>	<b>P 7</b>
- Les sorties	
<b>Vie Associative ...suite</b>	<b>P 8</b>
- Bric à Brac éditions 2008	
<b>Agenda</b>	<b>P 8</b>
<b>Informations</b>	<b>P 9</b>
<b>En bref</b>	<b>P 10</b>



DELEGATION DE LA  
CORREZE

Impasse du  
Tour de Loyre  
19360 MALEMORT  
Tel : 05 55 24 43 55  
Fax : 05 55 17 18 47

Email :  
dd.19@apf.asso.fr

Site :  
<http://apfcorreze.free.fr>

ACCUEIL  
Du lundi au jeudi de 8h à 12h  
et de 14h à 18h  
Le vendredi de 8h à 12h  
et de 14h à 17h

### EDITO

Bien que tardivement, je tiens à adresser à chacun de vous et à vos proches mes vœux les plus chaleureux. Que l'année 2009 puisse être une année de sérénité et de réconfort plus particulièrement pour tous ceux qui souffrent et qui sont dans la solitude.

La dernière assemblée départementale (cf page 3) a été l'occasion pour le conseil départemental de présenter son action politique depuis l'élection de 2005 et, au directeur de la délégation, les activités associatives sur l'année écoulée. Toutes ces actions menées par les différents acteurs de la délégation (adhérents, élus, bénévoles, salariés) témoignent de la dynamique de l'APF en Corrèze.

Ce début d'année 2009 sera marqué par le renouvellement des membres du conseil départemental élu par les adhérents du département pour une durée de 3 ans. Je tiens à saluer les élus sortants pour leur investissement, leur détermination à défendre, représenter au mieux les personnes handicapées. Saluons également le chemin parcouru avec nos différents interlocuteurs et partenaires sur le plan local et départemental.

**NI PAUVRE  
NI SOUMIS**

Le conseil départemental doit rester mobilisé pour faire entendre les orientations politiques de l'APF, rester à l'écoute de ceux pour qui la délégation APF Corrèze est la raison d'être.

La situation de pauvreté de tous ceux qui ne peuvent plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie est inacceptable. En mars dernier, l'APF a su mener une mobilisation historique et exemplaire, aux côtés de dizaines d'autres associations, intitulée « Ni pauvre – ni soumis ». Dans un contexte social qui place les personnes handicapées en premières victimes, ce collectif inter associatif redouble de sens et doit intensifier son action pour aboutir à la création d'un revenu d'existence décent.

Le 41<sup>ème</sup> congrès de l'APF se déroulera à Bordeaux en octobre prochain. Un nouveau temps fort auquel sera associé sur ce 1<sup>er</sup> semestre l'ensemble des acteurs de l'APF.

Soyons toujours plus nombreux à nous mobiliser pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à une réelle citoyenneté et une véritable participation sociale.

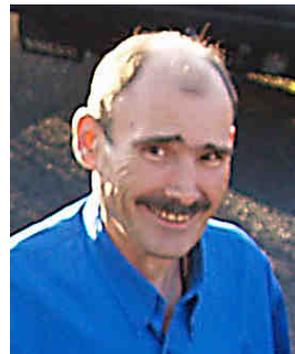
Noël VEZINE,  
Représentant du conseil départemental.

### Il nous a quittés

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Guy Pisson le 16 janvier 2009.

Guy était depuis de nombreuses années un bénévole très actif au sein de la délégation. A la fois bricoleur et accompagnateur, Guy était toujours disponible pour donner un coup de main. Il était aussi présent pour toutes les actions ressources et les actions de revendications. Sa disparition laisse un grand vide au sein de la délégation.

Dans ces moments difficiles, nous adressons à son épouse Bernadette nos affectueuses pensées.



**A Metz, Les adhérents de l'APF ont appelé à une France solidaire !**

Réunis en Assemblée générale le 28 juin dernier à Metz, les adhérents de l'APF ont adopté plusieurs motions dont l'une intitulée "Pour une France solidaire". Texte fondateur des revendications à venir, cette motion interpelle le président de la République et son gouvernement, et appelle l'ensemble des citoyens à s'unir pour promouvoir une société solidaire, juste et non discriminante, par delà les situations de pauvreté, de maladie, d'exclusion sociale, de dépendance... et les idées reçues.

L'année qui vient de s'écouler a vu la naissance du collectif "Ni pauvre, ni soumis" et l'union historique de près de 100 associations pour dénoncer l'inacceptable situation de pauvreté dans laquelle se trouvent actuellement les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler du fait de leur handicap ou de leur maladie.

Un combat que les adhérents de l'APF entendent bien poursuivre et élargir, au regard des orientations sociales actuelles – notamment dans le domaine de la santé et de la création d'un nouveau champ de protection sociale d'aide à l'autonomie - qu'ils dénoncent

Aussi, dans une motion "Pour une France solidaire", les adhérents de l'APF appellent l'ensemble des citoyens à s'unir pour défendre une autre vision de la société que celle que l'on nous impose, c'est-à-dire une société qui considère l'être humain, au-delà de l'économique ; qui réunit plutôt qu'elle n'oppose ; où chacun s'inscrit comme acteur dans une logique d'intégration citoyenne et non plus de logiques d'assistanat et de charité aussi inefficaces qu'humiliantes.

Les adhérents de l'APF mandatent le conseil d'administration de l'association pour élargir et unir son combat à toutes les organisations associatives partageant les valeurs de solidarité et de fraternité afin que les réformes à engager soient portées par le plus grand nombre et bénéficient à tous.

Lors de cette assemblée générale, dans le cadre d'une crise économique actuelle synonyme de crise sociale, les adhérents de l'APF ont également adopté trois autres motions :

- **Motion 1 : "Accessibilité : il est urgent d'agir",**
- **Motion 2 : "Aides humaines : garantir le choix des personnes",**
- **Motion 3 : "Ressources : pour une vraie réforme".**

Pour plus d'informations sur les motions, vous pouvez télécharger le document dans son intégralité sur le site <http://www.reflexe-handicap.org>.

Dans « Archives 2008-06 », article du 30/06/2008, cliquer sur Télécharger les motions.



Delphine Siriex

**"Accessibilité :  
Il est urgent d'agir"**



**Ni pauvre, Ni Soumis, Montrez le ! Parce que la solidarité a aussi un visage**

Il y a plus d'une crise qui mérite d'être réglée... Pour le collectif « Ni pauvre, ni soumis », l'urgence est aussi sociale. La crise financière ne doit pas faire oublier à l'Etat « providence » la crise de la solidarité qui concerne une grande partie de la population. Et notamment des centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté : elles sont les premières victimes de la crise financière, de la crise sociale...et de la « crise de la solidarité » !

Plusieurs mois après avoir lancé le mouvement « Ni Pauvre, Ni Soumis », les organisations associatives considèrent que les réponses apportées par le président de la République et le gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux des réformes à engager pour la création d'un revenu d'existence.

Pire, la baisse du pouvoir d'achat, les réformes de santé, l'augmentation du chômage, les conséquences de la crise financière qui concernent l'ensemble de la population frappent « dans l'indifférence totale » les personnes les plus fragilisées.

Pour permettre à tout citoyen français de vivre dignement, il est donc urgent de créer un revenu d'existence pour les personnes qui ne peuvent pas travailler ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie. La valeur « travail » ne peut être la seule réponse. La valeur « solidarité » est tout aussi essentielle pour une société qui se veut « civilisée ».

Aussi le collectif « Ni Pauvre, Ni Soumis » lance un appel aux citoyens qui souhaitent montrer que la solidarité est cette valeur porteuse d'un projet de société ouverte et tolérante, sociale, non discriminante.

Montrer la solidarité par des milliers de photos de citoyens, c'est le pari que le collectif « Ni Pauvre, Ni Soumis » s'est fixé.

Pour participer, il suffit de se rendre sur le blog [www.nipauvrenisoumis.org](http://www.nipauvrenisoumis.org) et de déposer sa photo sur le mur virtuel dédié.



## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE : UN TEMPS FORT DE LA DELGATION !

L'assemblée départementale de la délégation APF Corrèze s'est tenue le vendredi 21 novembre dernier dans ses locaux. Plus de 60 personnes étaient présentes : les acteurs de la délégation (adhérents, bénévoles, salariés) mais également des partenaires associatifs et des élus du département, ont participé à ce temps fort de la délégation. A noter la présence aux cotés de Noël Vezine et de Daniel Dumas, de Monsieur Chauvignat, Conseil Général, de Monsieur Lauret et Monsieur Dextet, membres du Conseil d'administration de l'APF.

Voici déjà trois ans que les 9 membres du

Conseil départemental ont été élus par leurs pairs, l'occasion pour leur représentant, Noël Vezine, de faire le bilan de ce mandat, de présenter à tous les missions du conseil, ses actions et ses orientations politiques.



Au travers de leurs témoignages, les conseillers départementaux ont rappelé qu'ils représentent les personnes handicapées dans les instances départementales et/ou communales où sont prises les décisions et les orientations les concernant, en particulier au sein :

- de la Maison Départementale des Personnes handicapées (M.D.P.H.), avec la *Commission Exécutive* et la *Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées* (C.D.A.P.H.),
- des commissions et sous-commissions consultatives départementales de la Sécurité et de l'Accessibilité
- des commissions communales de sécurité et d'accessibilité pour les communes de Brive, Tulle et Ussel,
- des centres communaux d'actions sociales (12 CCAS),
- de nombreux conseils d'administration d'associations et autres institutions (UDAF, AMIS19, CIDRAT 19)
- du Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour les Handicaps et les Inadaptations en Limousin (C.R.E.A.H.I.L.),
- du Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH),
- du Programme Départemental d'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés (PDITH),
- du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 19 (REAAP 19),
- de l'Union Régionale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS).

Par ailleurs, pendant ces trois ans, le conseil départemental s'est attaché au développement d'une logique participative de proximité, notamment par la mise en place des groupes relais chargés de l'action de proximité et des groupes initiatives pour engager ensemble des réflexions et/ou des actions spécifiques.

Parallèlement, la semaine du 17 au 22 novembre était dédiée au projet associatif APF « Acteur & Citoyen ! ».

Voté lors du 40<sup>ème</sup> congrès de l'APF en juin 2006, ce projet associatif fixe les grandes orientations de l'APF et constitue un cadre politique et stratégique commun pour les cinq prochaines années. Afin de concrétiser ce projet associatif et l'inscrire dans une dimension de proximité, un groupe de travail, « le groupe projet », a été constitué pour réaliser un état des lieux. Cet état des lieux a recensé les actions actuelles menées au sein de la délégation sur les différents thèmes du projet associatif. Il a permis de définir les priorités, de construire le plan d'action, véritable plateforme des objectifs locaux fixés pour les années à venir.

Puis, Gervais Desgrolard, directeur de la délégation, a présenté le bilan de la délégation pour l'année 2008, en particulier :

- sur les actions de proximité visant à se rapprocher des personnes en situation de handicap moteur et leurs familles, à favoriser leur participation, notamment par les groupes relais sur le département (Groupe Amitié Haute Corrèze).
  - sur les actions de sorties, de loisirs, de rencontres pour briser l'isolement des personnes handicapées (11 sorties culturelles ou touristiques en 2008),
  - sur le soutien et l'accompagnement des groupes conviviaux et des ateliers qui favorisent les rencontres entre les personnes handicapées et valides.
- En outre, le directeur de la délégation a insisté sur les notions d'échanges et de partage, avec la mise en place du groupe de parole « parents d'enfants handicapés moteur » et l'action d'accompagnement et de formation pour les aidants familiaux.

Enfin, après avoir souligné l'importance des actions ressources de la délégation, Gervais Desgrolard a conclu son intervention en indiquant poursuivre et développer la dynamique associative en concordance avec le projet associatif APF 2006-2011 « Acteur et citoyen ! », c'est-à-dire intensifier et optimiser les actions existantes pour améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées motrices du département, leur apporter une aide de proximité de qualité, favoriser leur insertion sociale, mais surtout les rendre actrices de leur devenir, leur donner la possibilité d'un véritable choix de mode de vie.

Avant que la parole ne soit donnée à la tribune pour conclure, certains bénévoles qui animent les ateliers au sein de la délégation sont venus témoigner de leur expérience, un témoignage émouvant face à la joie et le bonheur des personnes handicapées motrices qui participent à ces groupes. Puis un échange s'est engagé avec la salle sur différents sujets comme les jeux paralympiques et leur faible médiatisation, le regard des plus jeunes sur les personnes handicapées, l'obligation de rendre les lieux recevant du public accessibles avant 2015.

Cette assemblée s'est achevée autour d'un traditionnel vin d'honneur.

Au regard des besoins exprimés par les personnes en situation de handicap moteur, le Service d'Accompagnement à la Vie à la Sociale propose de faire évoluer leurs prestations par deux nouveaux dispositifs :

- une offre de mobilisation vers l'emploi,
- un accompagnement médico social en coordination des projets de soins.

## 1. Les Prestations Ponctuelles Spécifiques.

Les acteurs de l'insertion professionnelle sont multiples :

- L'Etat : le Ministère de l'Emploi et les Directions Régionales ou Départementales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- Les Services Publics de l'Emploi : Pôle Emploi (anciennement ANPE), Cap Emploi pour les travailleurs handicapés, les missions locales, l'AFPA qui concourt à l'adaptation du niveau de qualification des personnes handicapées au besoin du marché,
- les Maisons Départementales des Personnes

Handicapées qui procèdent, par l'équipe pluridisciplinaire, à l'évaluation professionnelle des personnes handicapées et statue en CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et à l'orientation professionnelle vers les acteurs du service public de l'emploi,

- Les AGEPIH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et le FIPH - FP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) qui gèrent les fonds d'insertion à partir de l'obligation des 6% de cotisations des entreprises,

- les acteurs associatifs et les opérateurs de prestations ponctuelles spécifiques qui mobilisent les personnes handicapées, dans le cadre d'un accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi, par un accompagnement social adapté, en l'occurrence les SAVS, les SAMSAH, les acteurs institutionnels, tels que les CPAM, MSA, DRASS, DDASS, CRP (Centre de Rééducation professionnelle) et ERP (Ecole de Réadaptation professionnelle).

A ce titre, le SAVS APF de la Corrèze a obtenu par les AGEFIPH et par conventionnement l'autorisation d'accompagner vers l'emploi, par des prestations ponctuelles spécifiques, 15 situations professionnelles pour des personnes handicapées moteur sur une année (juillet 2008 - juillet 2009). Au côté du Pôle Emploi, des missions locales et de Cap Emploi qui orientent les personnes vers le SAVS, nous les aidons à l'évaluation de leurs projets et compétences professionnelles.

## 2. Les Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés ou SAMSAH en Corrèze

### Définition du SAMSAH

Les Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ont pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de coordination de soins, d'assurer des missions contribuant à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. (Article D.312-155-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

### Missions du SAMSAH

Ces services prennent en charge des personnes adultes handicapées dont les déficiences et incapacités nécessitent dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager :

- une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence,
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.



Et également dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager :

- des soins réguliers et coordonnés,
- Un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert. (Article D.312-155-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

### Composition de l'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH

Outre la Direction et les services administratifs (secrétariat et comptabilité), les prestations assurées par le SAMSAH sont mises en œuvre par une équipe pluridisciplinaire comprenant ou associant tout ou partie des professionnels suivants :

Aides soignantes, Assistants de service social, Auxiliaires de vie sociale, Aides médico psychologiques, Psychologues, Educateurs spécialisés, Chargés d'insertion, Conseillers en économie sociale et familiale, Infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, médecin de rééducation ponctuelle, neuropsychologues, pédicures podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, diététiciens, (Article D.312-155-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles)



### Modes d'accompagnement du SAMSAH

Les SAMSAH prennent en charge et accompagnent des personnes adultes handicapées de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel, sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Les prestations sont délivrées au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités sociales, de formation, y compris scolaire et universitaire, et ses activités professionnelles, en milieu ordinaire ou protégé, et également dans les locaux du service. (Article D.312-155-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

Sandrine Bussièrès, directrice SAVS

## Campagne « Accéder7exister ! » : 2<sup>e</sup> édition ! Accessibilité : l'urgence d'agir !

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a défini un délai maximum de 10 ans – jusqu'au 1er janvier 2015 au plus tard – pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des transports existants.

Toutefois, l'inquiétude est de mise quant au respect de cette échéance capitale. En effet :

- La majorité des décideurs publics et privés, des administrations, des collectivités territoriales, des promoteurs publics et privés, des autorités organisatrices de transports... ne s'est pas approprié cet enjeu majeur.

- A ce jour, de nombreux états des lieux n'ont pas été faits. Et pourtant, il reste seulement 6 ans pour prévoir, programmer, budgétiser et... réaliser une « France accessible » !

La conférence nationale du handicap du 10 juin 2008 n'a pas suffisamment souligné ces enjeux et l'urgence d'agir. Les formules incantatoires, de bonne volonté ou de pragmatisme ne suffisent plus pour mettre en oeuvre et concrétiser « l'accès à tout pour tous » (accessibilité universelle).

L'APF demande :

- de réels moyens d'incitation et de sanctions financières pour accompagner l'obligation prévue par la loi (respect des délais, obligations relatives aux schémas directeurs d'accessibilité, aux plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) ;

- des aides et des subventions pour soutenir les petites communes, les petits commerces, les cabinets médicaux et para médicaux... dans leurs projets de mise en accessibilité ;

- la création d'une agence nationale de l'accessibilité universelle chargée d'impulser et de garantir la mise en accessibilité sur l'ensemble du territoire et pour tous les acteurs.

En outre, l'APF déplore le manque de visibilité et d'impulsion dans l'installation des commissions communales et intercommunales d'accessibilité. Lorsque celles-ci sont mises en place, elles ne constituent pas toujours un espace de concertation direct avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap pour veiller à la réalisation d'un état des lieux et à l'élaboration d'une programmation de mise en accessibilité.

Aussi, l'association demande à l'Etat :

- de garantir la mise en place immédiate, le bon fonctionnement et la cohérence territoriale des commissions d'accessibilité dans toutes les communes et groupements intercommunaux concernés ;

- d'instaurer des sanctions financières contraignantes au 31 décembre 2008 à défaut de mise en place de telles commissions ;

- de garantir l'articulation des schémas directeurs d'accessibilité avec les programmations des commissions communales et intercommunales d'accessibilité.

**L'APF a organisé, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la campagne de sensibilisation « Accéder7exister ! » du 6 au 12 octobre 2008 dans toute la France.**

L'occasion pour l'ensemble des acteurs de la délégation APF Corrèze de démontrer leur détermination lorsqu'il s'agit de défendre un de leurs droits fondamentaux : l'accessibilité ! Voici en mots et en images les temps forts qui ont rythmé la semaine du 6 au 12 octobre dernier.

### Premier temps fort : Vendredi 3 octobre

Le conseil départemental APF Corrèze s'est mobilisé en organisant une rencontre « échange - débat » le vendredi 3 octobre dernier à l'Hôtel du département Marbot à Tulle avec la participation du Conseil Général de la Corrèze, de la Direction Départementale de l'Équipement et en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

### Séance au Conseil Général !



Au cœur des débats, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

qui fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif, ou mental. Le chantier est important car tous les domaines de la vie sont concernés : vie citoyenne, déplacements, logement, scolarisation, emploi et formation, culture, loisirs, santé, etc.

La loi prévoit notamment la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports et attribue donc de nouvelles obligations aux décideurs et acteurs de la construction avec une échéance : **le 1<sup>er</sup> janvier 2015 !**

Autre obligation que Noël Vezine, représentant du conseil départemental APF a rappelé aux communes de 5000 habitants et plus : la mise en place des commissions communales d'accessibilité, composées notamment de représentant de la commune, d'associations d'usagers et d'associations de représentant de personnes handicapées. Présidées par les Maires, ces commissions dressent un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces public et des transports et organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles. Elles établissent un rapport annuel présenté en conseil municipal et font toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette rencontre, riche en échanges et en témoignages de la part des adhérents venus nombreux, s'est achevée autour d'un vin d'honneur offert par le Conseil Général.

**Campagne « Accéder7exister ! » : Mobilisation sur tous les fronts en Corrèze !**

**Deuxième temps fort, lundi 6 octobre**

Comme l'année précédente à Egletons, dans le cadre de l'opération Accéder7exister, un groupe de personnes en situation de handicap et personnes valides ont sillonné les rues d'Ussel, en présence de Madame Ventejoux, conseillère municipale, et de deux responsables des services techniques, pour se rendre compte des problèmes d'accessibilité.



Parcours parfois difficile ce jour là dans les rues d'Ussel pour les personnes en fauteuil !

Le rapide tour du centre ville a permis aux membres de l'APF de distribuer des tracts aux passants et de mettre en évidence au minimum une dizaine de points à revoir afin de permettre un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite. Puis, Martine Leclerc, maire d'Ussel, a reçu le groupe à la mairie et a pris bonne note de toutes les difficultés relevées lors du parcours, s'engageant à réaliser les aménagements nécessaires chaque fois qu'il sera possible de le faire.

Autre point positif, Ussel est la seule commune du département à avoir mis en place une commission municipale d'accessibilité ! Ussel, 1<sup>ère</sup> de sa classe ?



Martine Leclerc, maire d'Ussel, a interrompu la séance du conseil municipal pour recevoir les adhérents de la délégation APF Corrèze devant l'accès aménagé de la mairie.

**Troisième temps fort, Mercredi 8 octobre**

Grande mobilisation dans les rues du centre ville de Brive la Gaillarde de 15 H 30 à 17 H 30 (rue Toulzac, place Charles De Gaulle, boulevard Anatole France). Un stand prêté par les services municipaux était installé place de la Halle et des petits groupes de personnes handicapées et valides ont battu le pavé gaillard afin d'interpeller et sensibiliser le grand public sur les problèmes d'accessibilité que rencontrent les personnes à mobilité réduite au quotidien.

Mobilisation Place de la Halle à Brive avec, comme moyen de communication, les silhouettes de couleurs.



En même temps, se réunissaient les membres de la commission « les personnes handicapées dans la ville » sous l'œil vigilant de Fabienne Cassagne, conseillère municipale déléguée, en charge notamment de la place des personnes handicapées dans la ville, et dont la mission est de prendre en compte l'ensemble des problèmes liés au handicap de manière transversale c'est-à-dire entre les différents services municipaux et les associations qui oeuvrent dans le domaine du handicap. Son grand chantier actuel : procéder à un diagnostic précis des besoins de la Ville en matière de voirie et de bâtiments pour programmer des interventions.

A la fin de la réunion, Madame Cassagne est venue se joindre aux adhérents et bénévoles de la délégation pour prendre note de leurs revendications dans un climat qui se voulait bonne enfant.

DS

Discussion improvisée entre Fabienne Cassagnes, « Madame Accessibilité » de la mairie de Brive et les adhérents de la délégation APF Corrèze



VIE ASSOCIATIVE

**24 septembre 2008**  
**Visite de la Maison de l'Email à Limoges,**

La Capitale des Arts du Feu se devait d'avoir un espace consacré à la matière émail. C'est désormais chose faite depuis octobre 2007 avec la Maison de l'Email. Ici, sur plus de 500 mètres carrés, le groupe « sortie » a pu découvrir l'émail, ses techniques, ses matières, ses expressions, et admirer des expos temporaires d'artistes émailleurs de tous pays. S'adressant au simple curieux comme au professionnel, cette Maison de l'Email propose aussi différentes façons d'aborder ou d'approfondir ses connaissances sur l'émail.



Une robe de créateur difficile à porter !

Cela va du parcours découverte ludique d'une heure (offre de l'office de tourisme de Limoges), jusqu'au stage de 5 jours (stage passion), en passant par l'initiation de 2h30. Il était prévu que chacun reparte avec sa propre réalisation : tableaux, bijoux, etc., d'inspiration libre ou sur un motif proposé.

Ce sera pour une prochaine fois ! Mais tout le monde a pu faire un tour par la boutique, histoire de se souvenir de son passage. Quant aux passionnés, ils disposent ici d'un bon fond documentaire.

DS

**24 octobre 2008**  
**Visite du Musée de la Tannerie et Du Cuir à Bort les Orgues**

Au bord de la Haute Dordogne, entre Auvergne et Limousin, Bort les Orgues possède depuis le 15 juin 1996 son Musée du Cuir et de la Tannerie. Entre le barrage E.D.F et les roches phonolitiques des "Orgues", les premiers visiteurs ont pu apprécier ce nouveau site touristique de haut niveau. Ce musée a été fondé par une association de bénévoles, pour la plupart, anciens tanneurs aux tanneries de Bort les Orgues.

L'objectif de ce musée est de montrer au visiteur les opérations successives par lesquelles on aboutit à la production d'un cuir fini, et tout le savoir faire qui est nécessaire aux hommes et aux femmes qui participent à sa fabrication. Il veut être aussi le témoignage du riche passé industriel de la ville de Bort, une époque où l'usine en milieu rural était une réalité.

Dans un local de 1000 m2, le groupe « sortie » a découvert le métier de la tannerie grâce à



l'exposition des machines servant à la transformation des peaux. Ces matériels, ainsi qu'une visite guidée et une projection vidéo, leur a permis d'apprécier le travail du tanneur depuis la peau brute jusqu'au cuir fini.

DS

**26 novembre 2008**  
**Mary Poppins sur glace, à la patinoire de Brive**

Rien ne va plus dans la famille Banks : la nurse vient de démissionner. Monsieur Banks, banquier d'affaire, et sa femme, militante effrénée, ne peuvent s'occuper seuls de leurs deux enfants : Jane et Michaël. Le recrutement d'une nouvelle nourrice est donc lancé et c'est Mary Poppins qui obtient le poste. Cette super nounou entraîne les enfants dans son monde merveilleux et enchanteur. Tout le monde se souvient de la danse avec les ramoneurs sur les toits de Londres et de la course de chevaux de bois que Mary Poppins remporte haut la main.



Après le succès de "Cendrillon sur glace", le théâtre d'Igor Bobrin a adapté l'univers de Mary Poppins à la glace, en nous faisant revivre les péripéties de la plus célèbre des nounous. Avec la participation des Champions olympiques Natalia Bestemianova et Andréï Bukine. Un spectacle féerique, grandiose et **supercalifragilisticexpialidocious**, qui a enchanté les petits comme les grands !

DS

**7 septembre 2008**  
**A la rencontre des Associations**

Plus de 150 associations s'étaient données rendez-vous à l'Espace des Trois Provinces, ce dimanche 7 septembre pour le Forum des associations. *Forum des associations à caractère social* jusqu'en 2003, ce rendez-vous est devenu depuis l'année dernière, à la demande des associations, celui de tout le tissu associatif briviste. Tous les domaines sont représentés, de la culture au sport en passant par le social, la solidarité, l'accompagnement scolaire, la santé, l'économie ou encore l'agriculture.

Pour les personnes qui souhaitent s'engager dans la vie associative, ce Forum permet de découvrir le milieu associatif et son fonctionnement, de se renseigner sur le bénévolat et de rencontrer directement les membres d'associations qui sont prêts à répondre aux questions des visiteurs. Cette journée offre aux associations l'opportunité de se faire connaître du grand public, de présenter leurs objectifs et leur champ d'actions, de tisser des liens inter associations.

Chaque association dont la délégation APF Corrèze, a pu bénéficier d'un stand et mettre en place des animations et démonstrations sportives et culturelles.



La journée s'est clôturée par un concert à 17h30 avec l'harmonie Sainte Cécile. Au final, un Forum qu'il ne fallait pas manquer.

DS

### BRIC A BRAC EDITION 2008

A l'occasion du bric à brac de printemps édition 2008, qui a eu lieu les 6 et 7 juin derniers, la délégation APF Corrèze a renoué avec la tradition : exceptionnellement, les stands étaient exposés sur le parking de la délégation - une véritable caverne d'Ali Baba à ciel ouvert - et le 7 juin était un samedi ! Mais il a plu, un peu, beaucoup, ... à la folie ! Décidément, cette édition de printemps 2008 n'aura pas vu beaucoup d'éclaircies entre les averses et aurait pu découragé les plus assidus ! Mais pas de soucis : tout a été mis à l'abri et la bonne humeur était au rendez vous. Finalement, tout le monde a pu trouver son bonheur et réaliser d'excellentes affaires au milieu d'objets de déco, de vêtements, des livres ou revues, jeux et jouets, meubles, objets bizarres, utiles ou farfelus... tout ça à petits prix.

Le bric à brac d'automne a eu lieu le jeudi 6 et le vendredi 7 novembre derniers. Et les fêtes de fin d'année approchant, c'était l'occasion pour beaucoup de faire des cadeaux sympas sans trop se ruiner !

Un petit rappel pour tous ceux qui ne connaîtraient pas encore cette opération, les articles mis en vente - brocante, vaisselle, livres, jouets, bibelots, meubles, appareils électroménagers, sacs à main, peluches, linges de maison - proviennent de dons faits par des particuliers tout au long de l'année et sont vendus à prix modiques dans une ambiance festive et conviviale par les bénévoles de la délégation.



DS

### 21 février 2009 SUPER LOTO

Rendez-vous à la Salle Georges Brassens - Brive à partir de 20 H 30 pour tenter votre chance !

De nombreux lots de valeurs sont à gagner en 4 parties. Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer : aucun problème ! Comme les années précédentes, grâce à un logiciel de gestion de cartons de loto, c'est l'ordinateur qui joue à votre place ! Sans oublier le grand jeu de la bourriche avec un superbe jambon à gagner.

Sur place : Buvette, Café, Thé, Chocolat Chaud, Crêpes, Gaufres, Sandwichs... Ambiance garantie !

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Carline Marty au 05.55.24.43.55



### Du 9 au 15 mars 2009 « Semaine Nationale des Personnes handicapées Physiques »

L'objectif de cette opération est de collecter des fonds pour mener des projets de proximité concrets (sorties, groupes amitié, informatique), pour favoriser l'accompagnement social, pour développer la vie associative, la solidarité (repas de Noël, séjours vacances).

Si vous êtes intéressés pour tenir l'un des nombreux stands d'information et de collecte mis en place dans les différents centres commerciaux du département, le **mercredi 11 mars**, n'hésitez pas à prendre contact auprès de Sylvain Bauvais dès à présent au 05.55.24.43.55 ou par courriel dd.19@apf.asso.fr



### 26 avril 2009, Odyssée « Ensemble, dépassons le handicap »

Rendez vous annuel de la solidarité entre personnes handicapées et valides, la 14<sup>ème</sup> édition de l'Odyssée « Ensemble, dépassons le handicap » se déroulera le dimanche 26 avril prochain, au centre sportif « Espace Mille Sources » à Bugeat. Comme l'année précédente, le sport et les loisirs accessibles à tous seront les thèmes qui rythmeront cette journée particulière qui a pour objectifs principaux de montrer la capacité des personnes à dépasser leur handicap, de donner une image positive du handicap, et d'associer handicapés et valides dans un grand mouvement de solidarité.



### Du 9 au 17 mai 2009 7<sup>ème</sup> édition de la Fête du Sourire

La Fête du Sourire est un rendez-vous annuel entre le grand public et les acteurs de l'APF dans toute la France. Ce rendez-vous est placé sous le signe du sourire et de la convivialité. Les bénévoles, adhérents et salariés de l'APF collectent des fonds lors de cet événement en vendant des fleurs (des gerberas) et des petits objets. Cette année, l'opération a lieu au printemps, du 9 au 17 mai 2009, période propice aux sorties pour le public et à la bonne humeur pour tout le monde. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Sylvain Bauvais au 05.55.24.43.55.



**Dernières Revalorisations de l'AAH au 1er septembre 2008 : 652,56 €!**

Le décret revalorisant le montant de l'allocation aux adultes handicapés a été soumis au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées le 3 septembre 2008. Ce décret prévoit une hausse de 3,9 % de l'AAH à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008. Celle-ci vient s'ajouter à celle de 1,1 % intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Soit une augmentation de 5 % en 2008. Une première étape en vue de la revalorisation promise par Nicolas Sarkozy de 25 % d'ici 2012. Par la suite, l'AAH devrait donc croître en moyenne de 4,4 % chaque année pour atteindre cet objectif. Une mesurette, au regard de la revendication, portée par le mouvement Ni pauvre, Ni soumis, de la création d'un Smic brut pour les personnes que leur état de santé ou leur handicap empêche de travailler.

En contre partie, les compléments d'AAH, eux, n'augmenteront pas, limitant de fait ce coup de pouce alors qu'ils sont attribués aux personnes ayant les handicaps les plus sévères. Pire : les pensions d'invalidité et de retraite, les rentes d'accidents du travail, ne se voient, elles, revalorisées que de 0,8 %.

Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » dénonce cette absence de réévaluation effective des ressources de bon nombre de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes au regard de leurs difficultés à vivre décemment alors que tout augmente.

L'inflation, en un an, s'établit à 3,4 %, et les prix de produits de première nécessité sont plus encore tirés vers le haut. Les revalorisations annoncées restent donc dans le quotidien des personnes concernées bien théoriques et en dessous des pourcentages affichés. Le niveau de vie réel de celles et ceux qui ne peuvent pas travailler ne cesse de plonger ! Inadmissible et contradictoire avec la volonté affichée par le gouvernement de renforcer le pouvoir d'achat des Français !



DS

**RSA : à quand un dispositif équivalent pour les personnes en situation de handicap ?**

Au mois de septembre 2008 a été présenté le projet de loi sur le RSA, Revenu de solidarité active, inventé par Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté. Ce complément de revenu est destiné aux personnes démunies qui occupent ou reprennent un emploi. Il permet de combiner les revenus du travail et certains minimums sociaux : RMI et allocation parent isolé, notamment. Il ne concerne donc pas les allocataires de l'AAH. Pour l'instant...

Parce que le 17 septembre dernier, Valérie Létard, secrétaire d'État à la Solidarité, annonçait la mise en place d'un système équivalent à destination des personnes en situation de handicap à l'horizon 2009.

Cela répondrait à une attente des associations. En attendant, certaines dispositions du projet de loi touchent cependant les personnes handicapées. Le texte prévoit en effet de substituer aux différents contrats aidés existants un contrat unique d'insertion, dont les travailleurs handicapés pourraient bénéficier pendant cinq ans, au lieu de deux pour les valides. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le projet de loi sur <http://www.reflexe-handicap.org>. (Archives 2008-9, article du 23/09/2008).



**Budgets des MDPH : vers un désengagement de l'Etat ?**

Depuis plusieurs semaines, l'APF est en alerte au sujet des budgets des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). L'État semble se désengager du financement des personnels et des compensations des personnels de l'État mis à disposition des MDPH, comme il semble se désengager de sa contribution aux Fonds de compensation.

Les conséquences de ces décisions sont lourdes de conséquences pour les usagers en situation de handicap et leur famille.



L'APF a donc écrit au premier ministre - et à tous les ministres concernés - pour lui demander d'intervenir afin de maintenir tous les financements de l'Etat, à hauteur de ce qu'ils auraient dû être, pour l'année 2008 tant pour le fonctionnement des MDPH que pour l'apport aux fonds de compensation, et pour lui demander également de garantir ces financements pour les années à venir. Pour plus d'informations, sur le site <http://www.reflexe-handicap.org> (Archives 2008-11, article du 20/11/2008), vous pouvez télécharger le rapport de la députée Bérengère Poletti.

## UNE EQUIPE DE BENEVOLES ET DE SALARIES A VOTRE SERVICE

### CONSEIL DEPARTEMENTAL

Noël VEZINE  
Représentant Départemental

Daniel DUMAS  
Représentant Suppléant

Daniel LAJUGIE  
Pierrette FROMENTIN  
Renée BONNEL  
Delphine SIRIEX  
Michèle REYNARD  
Damien MERILHOU

Membres du Conseil Départemental

### SERVICE ACCESSIBILITE

Daniel DUMAS  
Perm. mardi 9h30 à 11h30

### MISSION APF - SEP

Daniel LAJUGIE  
Tél. pers : 05.55.84.15.53

### DELEGATION

Directeur  
Gervais DESGROLARD

Attachée de délégation  
Christine VEZINE

Chargé de Mission Développement  
des Actions Associatives  
Sylvain BAUVAIS

Agent d'animation  
Carline MARTY

Chargée de Mission Communication  
Delphine SIRIEX

Comptable  
Aïcha MOULAHYA

Agent d'entretien  
Bernadette PISSON

### SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Directrice  
Sandrine BUSSIERES

Assistants sociales  
Leïla CROZE - Sandrine DEROCHE  
Marie SELLES

Animatrices sociales  
Marylin GUIGNARD-CAUSSE  
Caroline VERLHAC

Ergothérapeute  
Camille ROUDAIRE

Psychologue  
Dominique FARGES-QUERAUX

Médecin rééducateur  
MARIA BOIVIN

Secrétaire  
Michèle CHEMIN

Comptable  
Aïcha MOULAHYA

Tel : 05 55 24 10 00 - Fax : 05 55 24.10.01  
Email : esvad.malemort@apf.asso.fr

EN BREF

## Faire Face, le magazine de l'APF, lance son hors-série tout en images

A l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre dernier, Faire Face, le magazine de l'APF, a lancé son hors-série tout en images. 1er numéro consacré à « L'Ailleurs » !

L'idée : poser un regard original sur le handicap dans le monde et révéler au grand public la diversité de situations, de visages, de vécus... grâce à la photo. Une balade haute en couleurs et en rencontres. Avec, dans tous les pays, la volonté de se montrer le plus exhaustif possible sur les conditions de vie des personnes.

L'occasion aussi de dépasser le handicap, pour voir la personne avant tout.

L'occasion enfin de mettre en avant l'objet « photo », plutôt rare dans les magazines actuellement.

D'abord présenté sous la forme d'une expo photos, « 7 Ailleurs, un tour du monde du handicap » est devenu un hors-série photos. Un hors-série pour donner un recul, une vision d'ensemble, donner à voir, et donc à penser, sans jamais juger ou donner dans le voyeurisme. Toujours dans le respect des personnes qui de toute façon, pour nombre d'entre elles, le forcent, ce respect, par leur détermination à vivre.

Et comme le résume Jean-Marie Barbier, président de l'APF, dans son édito : « Est-il finalement question de handicap dans ce hors-série ? Evidemment. Mais le but est bien celui de toute expression photographique : dépasser le cadre et envisager l'humain. Juste l'humain. »

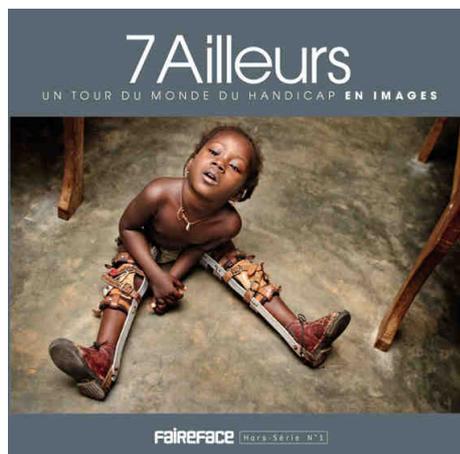
### Pour se procurer le hors-série Faire Face :

Disponible au prix de : 7 € + 2,20 € de frais de port

Envoyez votre chèque libellé à l'ordre de l'APF à :

APF Communication

17, Bd Auguste-Blanqui - 75013 Paris



Noël VEZINE Représentant du Conseil Départemental et les Elus,  
Gervais DESGROLARD, Directeur,  
Les Adhérents, les Bénévoles, les Saliariés de la délégation  
vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année



# 2009

"C'est à l'échelle mondiale qu'il faut désormais inventer  
de nouveaux concepts mobilisateurs, pour parvenir à cet idéal :  
l'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains"

[Françoise HERITIER]

